



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# DYNASTY CONVERTIBLES EUROPE, un Compartiment de DYNASTY SICAV (Action B CHF) – LU2360061589

Ce Compartiment est géré par Dynasty AM S.A.

## Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de l'action B CHF du Compartiment « Dynasty Convertibles Europe » (le « Compartiment ») est de réaliser une plus-value en capital sur le long terme, principalement par des investissements en obligations convertibles.

Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active et n'est pas géré en référence à un indice de référence, mais il utilise l'indice ECI Europe Index (EECIECI Index sur Bloomberg) pour mesurer sa performance.

Le Compartiment n'offre aucune forme de garantie concernant la performance d'investissement et aucune protection du capital ne s'applique.

La politique d'investissement du Compartiment consiste à détenir un portefeuille principalement composé d'obligations convertibles, ou de titres à revenu fixe similaires (50% minimum), mais aussi d'obligations classiques non convertibles (40% maximum), d'actions (à la suite (ou non) de la conversion d'obligations convertibles ou de titres à revenu fixe similaires), de warrants, de contrats à terme standardisés, d'options cotées et d'instruments dérivés de gré à gré.

Le Compartiment n'investira pas dans des obligations à seuil de conversion (« CoCo »).

Les titres sont principalement émis par des émetteurs européens (au moins 50% des actifs nets du Compartiment).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 30% maximum de ses actifs nets dans des titres non libellés en euros.

Les obligations classiques, à l'instar des obligations convertibles, n'auront pas de limite basse de notation à l'achat. Les titres spéculatifs et non notés peuvent représenter jusqu'à 100% des actifs nets du Compartiment.

Les investissements dans des instruments classés comme titres en difficulté lors de leur achat seront limités à 10% des actifs nets du Compartiment.

L'exposition du Compartiment au risque action (delta) peut aller de 0% à 50%.

Les dérivés peuvent être utilisés dans un but de couverture des actifs du Compartiment contre un risque de taux, d'action, de change et de volatilité. L'engagement résultant de tels transactions et contrats ne peut excéder les actifs du Compartiment.

La sélection des obligations convertibles dépend essentiellement de la maximisation du profil de risque et de rémunération.

La Société de gestion s'appuie sur sa propre analyse de crédit pour évaluer la qualité de crédit des titres à revenu fixe.

Le Compartiment est géré par rapport à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. De plus amples informations concernant la stratégie ESG du Compartiment sont disponibles dans le prospectus).

Le revenu des actions de Catégorie B CHF est réinvesti. Les actions de Catégorie B CHF sont libellées en CHF et couvertes contre le risque de change du CHF à l'EUR. L'action B CHF est réservée aux investisseurs institutionnels.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions chaque jour ouvré de valorisation sur simple demande transmise deux jours ouvrés avant 16h (Luxembourg) au centralisateur et à l'agent de transfert. Les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée le jour de valorisation. Le règlement a lieu un jour ouvré après le jour de valorisation retenu.

## Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'exposition majoritairement aux obligations convertibles « spéculatives » et non-notées explique le classement du Compartiment dans cette catégorie (niveau 4 de l'indicateur).

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse 1 du tableau ci-dessus ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels le Compartiment peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

**Risque de crédit:** Il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est accru du fait des investissements en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante.

**Risque de liquidité:** Le fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Risque lié aux convertibles:** La valeur de marché des obligations convertibles a tendance à refléter le prix des actions ordinaires de la société émettrice lorsque le cours de l'action est proche ou supérieur au prix de conversion de la convertible.

**Risque lié à la durabilité:** Les informations ESG provenant de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles. Par conséquent, il existe un risque que la Société de gestion évalue de manière incorrecte un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Compartiment.

Une présentation plus détaillée des risques se trouve dans le prospectus du fonds. Vous pouvez notamment vous référer aux sections « Facteurs de Risques » et « Descriptif des Compartiments » du prospectus.

## Charges

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée Aucun

Frais de sortie Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

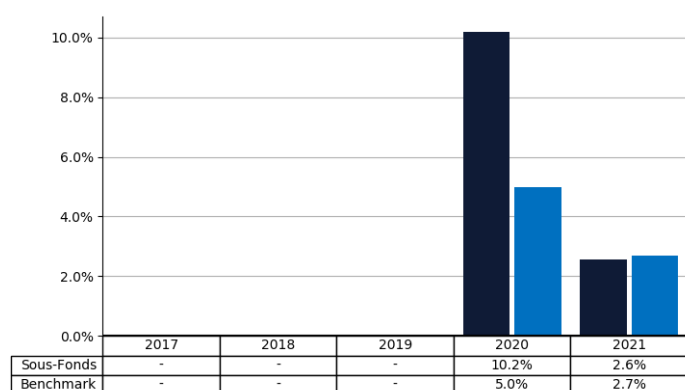
Frais courant 0.85%

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance Aucune

Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus qui est disponible auprès de Dynasty AM ainsi que sur le site internet [www.dynasty-am.lu](http://www.dynasty-am.lu)

## Performances passées



Les frais d'entrée et de sortie présentés sont des taux maximaux. Dans certains cas, les frais payés peuvent être moindres.

Le montant des frais courants indiqué correspond à une estimation. Le rapport annuel de l'OPCVM de chaque exercice comprendra le détail des frais réellement facturés.

Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Ils ne comprennent pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'action B CHF a été créée en novembre 2021.

Les performances sont calculées en CHF, dividende net réinvesti.

A : Au 28/02/2018, transfert de la gestion du Fonds à DYNASTY AM S.A.

B : Jusqu'au 10/02/2019, l'indice de référence est l'Exane Europe Convertible Bond.

C : Les performances passées présentées dans le graphe sont les performances passées du Compartiment QUILVEST – CONVERTIBLES EUROPE, jusqu'à ce qu'il soit fusionné avec le Compartiment DYNASTY – CONVERTIBLES EUROPE en novembre 2021.

## Informations pratiques

Banque dépositaire : UBS Europe SE, Luxembourg Branch.

Ce document d'information clé pour l'investisseur décrit : pour le Compartiment en question, les objectifs, la politique de gestion et le profil de risque et de rémunération, pour l'action du Compartiment en question : les performances et les charges passées. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du fonds Dynasty SICAV.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM : copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tous documents périodiques ultérieurs, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de Dynasty AM S.A. – 16 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg – ainsi que sur le site internet [www.dynasty-am.lu](http://www.dynasty-am.lu).

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de Dynasty AM S.A., sur le site Internet : [www.dynasty-am.lu](http://www.dynasty-am.lu) et les sites internet d'informations financières.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Rémunération : La mise à jour de la politique de rémunération de la Société de Gestion, y compris, mais sans s'y limiter, une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes chargées de l'octroi de la rémunération et des avantages, est disponible à l'adresse <https://www.dynasty-am.lu/wp-content/uploads/2022/02/0500-04-Remuneration-Policy-2022.pdf>.

Une copie papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la Société de Gestion.

La responsabilité de Dynasty AM S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les actions d'un Compartiment peuvent être converties en actions d'une autre classe du même Compartiment ou d'un autre sans frais de conversion.

Les actifs et passifs de chaque Compartiment sont ségrégués en accord avec la Loi. Le Compartiment comprend d'autres actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet [www.dynasty-am.lu](http://www.dynasty-am.lu).

Ce fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Dynasty AM S.A. est autorisée au Grand-Duché de Luxembourg et surveillée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2022-03-31